Province de Québec
MRC de Beauce-Sartigan
Municipalité de Saint-Benoît-Labre

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre est par la présente donnée par la soussignée, Édith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que :

Lors de la séance ordinaire tenue le **mardi 7 mai 2019**, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 583-2019 ayant pour titre « Règlement numéro 583-2019 modifiant l'annexe cote « C » du règlement numéro 578-2019 traitant de l'imposition des taux de taxes et des tarifs de compensation des services pour pourvoir aux dépenses de l'année 2019 et les modalités de leur perception ».

Une copie de ce règlement est disponible, pour consultation, au bureau municipal situé à l'hôtel de ville, 216, route 271, Saint-Benoît-Labre durant les heures d'ouverture.

Donné à Saint-Benoît-Labre
Ce 17e jour du mois de mai 2019

Édith Quirion
Directrice Générale/Sec.-Trés.